



JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
SENAT
DEBATS PARLEMENTAIRES

Mercredi 11 Septembre 2013

ROLAND COURTEAU DEFEND LA POLITIQUE ENERGETIQUE DE LA FRANCE

Devant le Sénat, Roland Courteau défend la position de la France quant à une politique énergétique volontariste au niveau européen

M. Le Président: La parole est à Roland Courteau.

M. Roland Courteau. Pendant trop longtemps, l'Union européenne s'est reposée sur la croyance selon laquelle l'ouverture des marchés de l'énergie serait la réponse suffisante et adéquate à tous les problèmes. Aujourd'hui, l'échec de cette stratégie est patent et il n'existe toujours pas de véritable politique commune de l'énergie. En fait, la déréglementation n'a jamais permis à l'Europe d'élaborer une politique de l'énergie à la hauteur des enjeux.

C'est d'ailleurs très surprenant si l'on songe que, avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'énergie s'est trouvée au fondement de la construction européenne. Les choses commencent toutefois à bouger. Le chemin n'est pas des plus faciles, mais nous avançons. Depuis le 6 mai 2012, par exemple, la France a engagé une politique volontariste au niveau européen en vue de la mise en place d'une véritable politique européenne de l'énergie qui ne se réduise pas à l'achèvement du marché intérieur de l'énergie. Sous son impulsion, plusieurs avancées ont été réalisées.

Premièrement, lors du Conseil européen du 22 mai 2013 consacré à la politique énergétique commune, la France a replacé l'enjeu de l'accès à l'énergie à prix abordable, en particulier pour les citoyens européens les plus vulnérables, au rang des priorités de l'Union.

Deuxièmement, à travers son initiative de pacte pour la croissance et l'emploi, le capital

de la BEI – banque européenne d'investissement – a été considérablement augmenté, lui permettant de jouer désormais un rôle majeur en matière d'investissement dans le secteur de l'énergie, en sus du budget européen.

Troisièmement, la perspective de la réalisation d'une communauté de l'énergie qui permette la reprise en main par les États de leur avenir énergétique commun, sans le laisser au seul marché, prend forme.

Sur la base du constat que la politique du laissez-faire n'est pas suffisante pour maintenir durablement une énergie à bas coût, la France défend aujourd'hui une transition énergétique concertée au niveau européen, qui repose sur des investissements substantiels non seulement en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de réseaux d'énergie, mais aussi en matière de recherche et d'innovation.

La mise en œuvre d'une communauté européenne de l'énergie nous permettra de commencer à poser les principaux jalons mentionnés, notamment, par Catherine Trautmann : réglementation européenne forte en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques ; harmonisation progressive des *mix* énergétiques des États membres, avec le déploiement à grande échelle des énergies renouvelables ; développement d'infrastructures modernes et intelligentes ; mise en place d'un réseau à partir d'un schéma réellement européen...

Par ailleurs, on ne peut que saluer l'adoption par la BEI, le 23 juillet dernier, de nouveaux

critères de prêts, destinés à améliorer et mieux cibler les financements des investissements énergétiques, en particulier publics, qui viendront soutenir le nouveau plan d'investissements d'avenir annoncé par le Premier ministre et doté d'une enveloppe de 12 milliards d'euros.

Mes chers collègues, il est essentiel de replacer l'investissement au cœur de la politique énergétique européenne. Nous ne

pouvons toutefois oublier que la transition énergétique requiert également un véritable changement dans nos modes de production, de transport, de consommation d'énergie, et que sa réussite dépend des efforts de tous.

La France s'est donc déjà engagée depuis un an dans une politique énergétique volontariste au niveau européen. Je le répète, le chemin n'est pas facile, mais nous avançons.

Devant le Sénat, Roland Courteau défend l'importance des tarifs réglementés.

M. Le Président: La parole est à Roland Courteau

M. Roland Courteau: Les sénateurs socialistes ont toujours défendu la nécessité de préserver les tarifs réglementés, y compris pour les industriels. Il s'agit en effet pour ces derniers d'un élément de compétitivité.

La Commission européenne a, par contre, toujours souhaité supprimer ces tarifs, considérés comme des obstacles au bon fonctionnement de la concurrence.

À propos de concurrence, certains de nos collègues, à l'instar de Daniel Raoul, par exemple, parlent souvent de TOC : trouble obsessionnel de la concurrence... (*Sourires.*)

Les sénateurs socialistes ont d'ailleurs déposé, en 2007, une proposition de loi visant précisément à la préservation des tarifs réglementés d'électricité et de gaz naturel.

Dois-je rappeler que, si la Commission européenne s'est avancée sur ce terrain, c'est aussi parce que les gouvernements successifs, entre 2002 et 2012, ont cédé sur ce même terrain, voire soutenu les initiatives de la Commission européenne visant à la libéralisation et à la déréglementation du secteur de l'énergie ? C'est le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin qui a décidé de libéraliser totalement le marché de l'électricité et du gaz alors que le gouvernement précédent s'y était opposé, en tout cas pour ce qui concernait les ménages.

Ainsi la libéralisation totale du marché de l'énergie a-t-elle été actée par Nicole Fontaine, alors ministre chargée de l'industrie, lors d'un Conseil européen de

l'énergie, le 25 novembre 2002. C'était là donner quitus à la Commission européenne, qui n'avait cessé de chercher à remettre en cause les souverainetés nationales et politiques en ce domaine.

Aujourd'hui, le Gouvernement doit prendre la décision de mettre fin aux tarifs réglementés de gaz naturel pour les professionnels à la suite d'une injonction de la Commission européenne. Cette dernière a adressé, le 30 mai 2012, un avis motivé à la France, assorti de la menace d'une amende et d'une astreinte financière importante si notre pays ne répondait pas à cette injonction.

On reproche notamment à la France la non-limitation dans le temps des tarifs réglementés. Des négociations ont été engagées par le gouvernement actuel, qui ont abouti à la préservation des tarifs réglementés pour les consommateurs domestiques et les petits professionnels. Ce sont donc 9 millions de ménages, ainsi que les petits consommateurs non résidentiels et les petites copropriétés, qui pourront continuer à bénéficier des tarifs réglementés du gaz. C'est extrêmement important, surtout dans la conjoncture actuelle.

Par ailleurs, l'extinction des tarifs réglementés pour les industriels se fera de manière progressive et non brutale.

Ces précisions me paraissent s'imposer, afin d'éviter toute mauvaise interprétation ou tout jugement erroné sur une question aussi essentielle, qui touche des millions de nos concitoyens.